

La recette du mois !

Pour une dizaine de sucettes:

- 2 pâtes feuilletées
- 150 g sucre glace
- 120 g beurre pommade
- 150g d'amande en poudre
- 2 œufs
- De la confiture de citron
- 1 œuf pour la dorure



- 1/ verser le beurre dans un saladier et ajouter le sucre glace. A l'aide d'une spatule, mélangez jusqu'à ce que le sucre soit incorporé au beurre.
- 2/ ajoutez maintenant l'amande en poudre et recommencez l'opération pour qu'il soit parfaitement incorporé au beurre, toujours à la spatule.
- 3/ ajoutez un œuf et mélangez correctement à la spatule puis ajoutez le second et recommencez.
- 4/ versez dans une poche à douille et entreposez au frais pendant 30 minutes.
- 5/ découpez dans les pâtes feuilletées des cercles de 4/5 cm de diamètre.
- 6/ versez sur la moitié des cercles une belle noisette de crème. Déposez par-dessus un peu de confiture.
- 7/ badigeonnez d'eau tout autour de la garniture, placez un bâtonnet au centre et refermez avec un autre cercle.
- 8/ soudez bien et placez les sucettes sur une plaque recouverte de papier sulfurisé.
- 9/ entreposez au réfrigérateur pendant 1 heure.
- 10/ badigeonnez les sucettes d'œuf battu.
- 11/ faites préchauffer votre four à 180 ° et enfournez pour 10/12 minutes.

Bonne dégustation !

Toute l'équipe municipale et les agents (Sandrine Rossell, Karen El Marzouki, Jacky Quintaine, Pierre Josselin) se joignent à moi pour vous souhaiter une « Bonne Année 2022 ».

En ce moment, tout est difficile pour chacun, mais un tunnel a toujours une sortie !

Soyons patients, concentrons nous sur l'essentiel : la famille, la santé, notre entourage, notre (télé)travail, ... et bientôt, je l'espère, reviendra une période nouvelle et ensoleillée qui effacera cette sombre parenthèse de deux ans !

La médiathèque regorge de trésors qui n'attendent que votre visite, n'hésitez pas à en franchir la porte : Karen vous accueille avec le plus grand sourire !

En mairie, Sandrine a pris le poste de secrétaire et vous accueille désormais tous les jours !

Je remercie particulièrement ceux qui ont pris le temps de décorer le village ou leur maison pour en faire un lieu où il fait bon vivre.

Soyez prudents, le soleil revient toujours !

Yves Pelletier



Sommaire :

- Le mot du maire
- Vie de la commune
- La Médiathèque municipale

La lettre de Vinantes

Directeur de publication : Yves Pelletier Mairie de Vinantes 1 Rue de Meaux 77230 VINANTES

Tél 01.64.36.23.64

La vie de la commune



Concours des maisons décorées :

Même si le nombre de participants est encore timide, nous les remercions tous ! En voici quelques exemples...



Avis aux amateurs !

Vous avez un an pour peaufiner vos décors et être plus nombreux l'an prochain...



La fête des amoureux

La légende la plus répandue est le martyr de St Valentin le 14 février 270. Rome menait des campagnes militaires nécessitant beaucoup de soldats. L'Empereur Claude avait même aboli le mariage considérant les hommes mariés comme de bien piètres soldats plus préoccupés par leur foyer que par la guerre. Valentin s'attira les foudres de l'Empereur en célébrant secrètement les mariages de soldats. Arrêté et emprisonné, Valentin se lia d'amitié avec la fille de son geôlier et lui redonna la vue. Avant d'être torturé et décapité, Valentin offrit à cette jeune fille des feuilles en forme de cœur signées « de ton Valentin »...

L'amour vu par les enfants de Vinantes

- L'amour est un sentiment que tout le monde ressent ! C'est fonder une famille, se marier, présenter sa Juliette à sa famille, et l'inverse ! C'est aussi avoir des enfants et parcourir le monde. Vous sentirez des papillons dans le ventre et aurez les yeux qui pétillent !
Anaël
- L'amour, c'est ne pas se disputer et bien parler, se faire des cadeaux pour faire plaisir ! Mais aussi se promener dans les parcs, manger une glace, s'occuper l'un de l'autre !
Justine
- Aimer, c'est être ensemble, et se faire des câlins pour être contents.
Osman- Ali
- Pour moi, l'amour c'est lorsque tu aimes un être cher à ton cœur, comme ma famille ou mes amies. C'est aussi passer de bons moments ensemble qui fait qu'on s'aime encore et encore. Même quand on se dispute, on est sûr qu'on pourra toujours se serrer les coudes en cas de problème... c'est donc supporter les gens qu'on aime, en cas de souci même si on ne s'entend pas toujours très bien...
Norah
- L'amour, c'est aimer quelqu'un sincèrement, c'est être gentille, le consoler quand il ou elle est triste ou pleure, l'aider quand il en a besoin, le protéger si besoin, et écouter quand on nous parle !
Lunalya
- On est timide quand on est amoureux ! On ressent des sentiments : on a des papillons dans le ventre. On aime offrir des cadeaux quand on est amoureux ! On est gentil avec son amoureux.
Sarah

La médiathèque



Samedi 4 décembre avait lieu à la médiathèque un atelier création de décorations de Noël.

Bravo aux enfants pour leurs inventions ainsi qu'aux parents pour leur participation !



Le mercredi 29 décembre, les enfants ont pu fabriquer des cartes de vœux pour la nouvelle année.

Un après midi dans la joie et la bonne humeur : ça fait du bien !



Le vendredi 28 janvier de 15h à 18h : après midi jeux de société pour tous, sur inscription, masque et pass sanitaire obligatoires

Venez et réservez votre place :

Par mail : media.vinantes@orange.fr ou par téléphone: 06 01 30 54 19



Festivités de fin d'année

Noël ne va pas sans fête !

Le samedi 11 décembre, les anciens, les agents, les élus et quelques personnalités ont été conviés pour un repas festif !

Le lendemain, ce sont les plus jeunes qui ont participé à un spectacle des « mandarines » qui a fait l'unanimité !

Le repas des anciens

Le spectacle pour nos petits Vinantais, apprécié des jeunes et moins jeunes...



Dans la forêt de sapins du lavoir, la boîte aux lettres de Père Noël était pleine !

Il nous a fait la surprise de passer un peu en avance sur son calendrier pour gâter tous les enfants !



La vie de la commune



A partir du 20 janvier !

**Pourriez vous mettre le numéro de votre maison ainsi que votre nom sur votre boîte aux lettres afin de faciliter la tâche de l'agent recenseur ?
Merci par avance.**

A quoi sert un Recensement ?

- connaître la population française
- définir le fonctionnement des communes

Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, crèches,...) et détermine les moyens de transport à développer.

De ces chiffres découle la participation de l'Etat : plus la commune est peuplée et plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent aussi le nombre d'élus au conseil municipal, ainsi que les besoins en logement...

Afin d'accomplir au mieux la collecte des informations pour l'Insee, veuillez répondre dans les meilleurs délais, soit sur papier soit en ligne.

L'agent recenseur (Mme Courtot Viviane) vous remettra vos identifiants afin de répondre en priorité en ligne.

Au vu de la situation sanitaire actuelle, nous avons comme consigne d'être masqué et de respecter les gestes barrière.

Notre agent recenseur pour janvier 2022 ! Mme Viviane Courtot



Nouveaux horaires du secrétariat de mairie

Lundi/ mardi/ jeudi et vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30

Mercredi : 8h30 à 11h30

Rappel horaires médiathèque

Mercredi/ jeudi/ vendredi : 14h à 18h

Samedi : 14h à 17h

Changement de délégataire du service publique relatif à l'eau potable : VEOLIA depuis le 1^{er} janvier 2022.

Pour les joindre :

*service clients, 24h/24, 7j/ 7 : 0969 360 400

*urgences techniques, 24h/24, 7j/ 7 : 0969 368 624

ELECTIONS présidentielles (10 et 24 avril) et législatives (12 et 19 juin) 2022

Pour voter il faut absolument être inscrit sur les listes électorales !

Vous pouvez vous inscrire :

*en ligne, grâce au téléservice disponible sur service-public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ou :

*en mairie, avec justificatif d'identité et de domicile, ainsi que le cerfa n°12669*02

⚠ Attention :

Dates limites d'inscription sur les listes électorales		
Inscription	Élection présidentielle	Élections législatives
En ligne	Jusqu'au 2 mars 2022	Jusqu'au 4 mai 2022
En mairie ou par courrier	Jusqu'au 4 mars 2022	Jusqu'au 6 mai 2022

Remarque : Les personnes qui viennent d'acquérir la majorité et se sont faites recenser à 16 ans, ainsi que les personnes qui viennent d'être naturalisées sont inscrites automatiquement par l'INSEE.